



Paris, le 6 décembre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

PRÊT À TAUX ZÉRO NEUF : APRÈS LES DÉPUTÉS, LES SÉNATEURS CONFORTENT L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ DES MÉNAGES MODESTES SUR TOUS LES TERRITOIRES

En séance publique, le Sénat a choisi aujourd'hui de confirmer le maintien du prêt à taux zéro neuf dans les zones B2 et C jusqu'à fin 2021. Malgré l'avis défavorable du gouvernement, les Sénateurs ont ainsi réaffirmé dans les mêmes termes la position adoptée par les Députés mi-novembre, qui avait été saluée autant par les associations d'élus locaux que par les acteurs de la construction.

Grégory Monod, Président de LCA-FFB, se félicite que « *les Sénateurs aient apprécié avec la même clairvoyance que les Députés les multiples arguments développés sur le rôle majeur du prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété. Si plusieurs étapes restent encore à franchir avant le vote définitif de la loi de finances pour 2020, la volonté de la représentation nationale est désormais sans ambiguïté, puisqu'elle appelle unanimement de ses vœux au maintien de ce dispositif essentiel pour la cohésion des territoires et le parcours résidentiel des ménages modestes.* »

Pour Jacques Chanut, Président de la FFB, « *par leurs décisions, les Parlementaires confirment que le PTZ neuf est devenu un véritable outil d'aménagement du territoire hors des grandes agglomérations. Il constitue aussi un soutien à l'emploi local, parce qu'il participe à l'activité des entreprises du bâtiment et parce qu'il permet de loger au pays des jeunes qui souhaitent y rester pour travailler et fonder une famille. Députés et Sénateurs ont bien compris ces logiques. La FFB les encourage à tenir jusqu'au vote définitif de la Loi de finances pour 2020, car le PTZ neuf se révèle indispensable à l'équilibre des territoires.* »

À propos de LCA-FFB : Les Constructeurs, Promoteurs et Aménageurs de la FFB (LCA-FFB) constituent la 1^{ère} organisation représentative de la construction immobilière privée en France. Au sein de la FFB, LCA-FFB rassemble les trois grands métiers de la maîtrise d'ouvrage privée : constructeurs de maisons, promoteurs immobiliers et aménageurs fonciers. Porte-parole influent de l'immobilier neuf, LCA-FFB représente plus de 1 000 adhérents (70 % de constructeurs, 30 % de promoteurs et aménageurs), qui agrègent 1 500 opérateurs exerçant dans les différents marchés de l'habitat résidentiel.

A propos de la FFB : La Fédération Française du Bâtiment (FFB) est forte de 50 000 adhérents, dont 35 000 de taille artisanale. Ces entreprises réalisent les 2/3 des 140* milliards d'euros HT du chiffre d'affaires et emploient les 2/3 des 1 104 000* salariés du secteur. Déclarée officiellement 1^{ère} organisation patronale représentative des employeurs du bâtiment, pour toutes les tailles d'entreprise, la FFB défend en toute indépendance les intérêts collectifs de l'ensemble de la branche (*chiffres 2018). www.ffbatiment.fr ou [@FFBbatiment](https://twitter.com/FFBbatiment)

Contacts :

Anaïk CUCHEVAL - FFB - Tél. : 01 40 69 51 39 - cuchevala@national.ffbatiment.fr [@AnaikCucheval](https://twitter.com/AnaikCucheval)
Matthieu MAURY, LCA-FFB - Tél. 07 88 36 00 61 - maury@lca.ffbatiment.fr